**Règlement du Concours « Noël aux Balcons » 2020**

**A l’occasion des fêtes de fin d’année, la commune du Rouret organise un concours d’illuminations de Noël.**

**1/OBJET DU CONCOURS**

a) donner aux fêtes de fin d’année une ambiance féerique et créer une dynamique heureuse destinée à entretenir la magie de Noël dans son esprit convivial et familial.

b) récompenser l’investissement et l’implication des rourétans pour décorer leur façade et jardin.

Pour participer, les habitants volontaires sont invités à décorer fenêtres, balcons, terrasses, jardins et portails de manière harmonieuse, soignée, limitée en surface et densité d’éclairement pour les balcons et libres pour les jardins privés et terrasses couvertes.

**2/CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la commune, une seule participation par foyer est autorisée.

Pour participer, il faut remplir le **bulletin d’inscription disponible** en mairie ou sur le site internet [www.lerouret.fr](http://www.lerouret.fr) puis le retourner en mairie ou par mail- [contact@mairie-lerouret.fr](mailto:contact@mairie-lerouret.fr) du 1er décembre au 12 décembre 2020 inclus.

Les illuminations doivent être visibles de la rue ou de la route entre 18h00 et 22h.

Le jury est composé des enfants du Conseil Municipal des jeunes et d’Adjoints au Maire.

**3/ DATES DU CONCOURS :** Les lieux devront être illuminés du 14 décembre 2020 au 03 janvier 2021.

**4/CATÉGORIES DU CONCOURS** :  **3 catégories.** : 1**) immeuble. 2) maison. 3 ) jardin/portail**

**5/ CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION**

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

1. Qualité : effet d’ensemble des illuminations sans sur-densité et décorations soigneuses.
2. Sens artistique : harmonie entre les illuminations et les décorations, créativité et originalité des décors

*Suggestions : Pour l’harmonie, utiliser les couleurs dans les tons blanc, or, argent.*

*Pour la protection de l’environnement, opter pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc.*

**6/ RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ**

Les illuminations réalisées par les participants seront sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

**7/DROIT A L’IMAGE**

La participation au concours implique le consentement et l’autorisation donnés aux organisateurs de photographier les illuminations, d’utiliser les photos gratuitement et sur tous supports, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication. Aucun sponsoring ou publicité ne pourra être accepté.

**8/ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L’inscription au concours entraîne l’acceptation sans réserve du règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

**9/ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX**

Après délibération du jury début janvier, les lauréats du concours seront avertis et seront invités à une cérémonie de remise de prix ( si les conditions sanitaires le permettent). Les 3ers de chaque catégorie seront primés et se verront remettre un prix. De nombreux lots de consolation seront également offerts aux participants.